



Litige pièce détachée voiture

Par **magicsoup**, le **07/11/2008** à **11:33**

Bonjour !

J' habite dans les pyrenées a 120 km de là où mon vehicule est tombé en panne.

Après expertise, il fallait changer la pompe à injection. Sur le conseil du garagiste, je me présente à une casse auto pour me fournir la pièce.

Ce dernier m'a certifié qu'il avait une pièce disponible à la maison mère. Après m'avoir proposé de la payer au black sans le coût de la TVA, j'insistai pour payer par chèque, donc avec TVA. La pièce serai livrée le lendemain au garage.

Il est affiché dans cette casse que l'on a 24h pour se retracter or il ne l'a pas livré le lendemain mais le surlendemain, jour où le garagiste m'a prévenu que la pièce ne correspondait pas au modèle de la voiture.

J'ai donc contacté la casse auto pour des explications : " C'est la bonne pièce, il suffit de trafiquer un peu la piece et ça ira". Le garagiste me dit que c'est interdit de la trafiquer et je demande à ramener la pièce et de récupérer mon chèque. Refus catégorique, il me propose un avoir impossible à accepter car ma facture s'élève à 1000 euros sans la pièce de la casse auto. Le problème est que je m'en vais à l'étranger (Asie) pour 4 mois dans la semaine. Je n'ai pas le temps de régler ce problème dans les règles de l'art et je me vois contraint à faire opposition sur le chèque et je ramène la pièce. De retour du voyage, je trouve dans ma boîte aux lettres, des demandes de recouvrement à l'amiable et d'une mise en demeure. Que dois-je faire ? Quelles démarches dois-je réaliser pour régler mon problème ? Merci